



## Conseil exécutif

Cent huitième session

Saint-Sébastien (Espagne), 23-25 mai 2018

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

CE/108/1 prov.annot. rev.1

Madrid, 18 mai 2018

Original : anglais

### Ordre du jour provisoire annoté

#### **Point 1. Adoption de l'ordre du jour** (document CE/108/1 prov.)

Conformément aux dispositions de l'article 4.1 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, l'ordre du jour provisoire de la session a été établi par le Secrétaire général en accord avec le Président du Conseil. Il couvre toutes les questions dont le Conseil est saisi conformément à l'article 19 des Statuts et aux décisions adoptées par le Conseil à ses précédentes sessions.

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour qui lui est présenté.

#### **Point 2. Communication du Président** (document CE/108/2)

Le Président du Conseil ouvre la session par une communication aux membres, conformément à la décision CE/DEC/3(LVIII) adoptée à Lisbonne en juin 1998.

#### **Point 3. Rapport du Président du Conseil exécutif sur les pouvoirs des Membres** (document CE/108/3)

Le Conseil est saisi d'un rapport sur les pouvoirs des Membres assistant à la session.

#### **Point 4. Rapport du Comité du programme et du budget** (document CE/108/4)

Le Comité du programme et du budget présente son analyse des informations fournies par le secrétariat sur les questions et considérations financières, administratives et statutaires et celles relatives au programme et émet ses recommandations au Conseil.

#### **Point 5. Rapport du Secrétaire général**

##### *Partie I : Situation actuelle et activités*



**a) Situation du tourisme mondial** [document CE/108/5(a)]

Le Secrétaire général saisit le Conseil d'un rapport sur la situation du tourisme mondial et les perspectives pour 2018.

**b) Vision et priorités de la direction** [document (CE/108/5(b) rev.1)]

Le Secrétaire général informe le Conseil de sa vision et des priorités concernant l'administration du secrétariat. Le Conseil est informé des ajustements apportés à la structure du secrétariat et invité à approuver la nomination du Secrétaire général adjoint conformément à l'article 15 b) du Statut du personnel.

**c) Exécution du programme général de travail** [document (CE/108/5(c) rev.1)]

Le Conseil est saisi d'un rapport sur les activités menées par le secrétariat aux fins de l'exécution du programme général de travail.

**Point 6. Rapport d'autres organes subsidiaires du Conseil**

**a) Rapport du Comité du tourisme et de la compétitivité** [document CE/108/6(a)]

Le Comité du tourisme et de la compétitivité informe le Conseil des activités réalisées aux fins de l'accomplissement de son mandat et présente son plan de travail.

**b) Rapport du Comité du tourisme et de la durabilité** [document CE/108/6(b)]

Le Comité du tourisme et de la durabilité rend compte au Conseil des activités réalisées aux fins de l'accomplissement de son mandat.

**c) Rapport du Comité pour les statistiques et le compte satellite du tourisme** [document CE/108/6(c)]

Le Comité pour les statistiques et le compte satellite du tourisme informe le Conseil des activités réalisées et des nouvelles priorités qu'il entend adopter pour accomplir son mandat.

**Point 7. Rapport du Secrétaire général**

**Partie II : Questions administratives et statutaires**

Le Secrétaire général fait rapport au Conseil sur les questions administratives et statutaires.

**a) Rapport financier de l'Organisation pour 2018** [document CE/108/7(a)]

Un rapport est présenté sur la situation financière actuelle de l'Organisation et les perspectives pour les prochains mois.

Le Conseil est invité à approuver les amendements proposés aux Règles de gestion financière, annexe I « Directives en matière de voyages ».

**b) Rapport financier et états financiers vérifiés de l'OMT de l'exercice clos le 31 décembre 2017** [document CE/108/7(b)]

Un rapport est présenté sur les comptes de gestion de 2017, accompagné des états financiers pertinents. Il inclut le rapport établi par les commissaires aux comptes de l'Organisation désignés par l'Espagne [Membre élu à ce poste par l'Assemblée générale aux termes de la résolution A/RES/661(XXI)].

Le Conseil est invité à approuver les révisions et les virements de crédits du budget ordinaire effectués en 2017 et à formuler une recommandation à l'Assemblée générale concernant l'approbation des états financiers de l'OMT de 2017.

**c) Application de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement** [documents CE/108/7(c) et CE/108/7(c) Add.1]

Le Secrétaire général fait rapport au Conseil sur l'application de la résolution A/RES/682(XXII) de l'Assemblée générale concernant les dispositions de l'article 34 des Statuts. Il fournit au Conseil une liste des Membres auxquels s'appliquent les dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts. Il lui rend compte également du respect des conditions de paiement de la part des Membres bénéficiant d'une suspension de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement.

Le Conseil est invité à étudier la possibilité d'approuver les plans de paiement ainsi que d'octroyer et de maintenir des exemptions temporaires.

**d) Point sur les Membres** [document CE/108/7(d)]

Le Secrétaire général fait le point sur la composition de l'Organisation et tient le Conseil informé de l'action du secrétariat pour accroître le nombre de membres de l'Organisation.

**e) Rapport sur les ressources humaines** [document CE/108/7(e)]

Le Secrétaire général informe le Conseil de la structure et de la situation des ressources humaines du secrétariat.

À ce point de l'ordre du jour, le Conseil est saisi, pour approbation, d'un amendement au Règlement du personnel, chapitre X « Mesures disciplinaires ».

## **Point 8. Membres affiliés**

**a) Rapport du Président des Membres affiliés** [document CE/108/8(a)]

Le Président des Membres affiliés informe le Conseil des démarches entreprises et des décisions adoptées pour développer plus avant les activités des Membres affiliés et la coopération public-privé à l'OMT.

**b) Rapport du Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié** [document CE/108/8(b)]

Le Conseil est saisi des recommandations formulées par le Comité concernant les candidatures à la qualité de Membre affilié qu'il a examinées lors de sa réunion tenue en marge des travaux de la cent huitième session du Conseil.

**Point 9. Discussion thématique « Le tourisme et la transformation numérique »** (document CE/108/9 rev.1)

Le Conseil aura deux heures pour débattre du thème « Le tourisme et la transformation numérique » et des projets stratégiques prévus par le secrétariat dans ce domaine.

**Point 10. Lieu et dates de la cent neuvième session, de la cent dixième session et de la cent onzième session du Conseil exécutif** (document CE/108/10)

Le Secrétaire général informe les membres du Conseil des candidatures reçues en vue d'accueillir les prochaines sessions du Conseil. Le Conseil est invité à décider du lieu et des dates de la cent neuvième session, de la cent dixième session et de la cent onzième session.

**Point 11. Examen et adoption des projets de décision de la cent huitième session du Conseil exécutif** (document CE/108/11)

Conformément à l'usage établi, les projets de décision de la cent huitième session sont soumis au Conseil pour adoption lors de la dernière séance de travail.